



Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales

**Compte rendu du COPIL Natura 2000 du site « Le Lez »
du jeudi 09 décembre 2021
ESPACE CULTUREL JEAN PENSO - Salle Polyvalente Georges Dezeuze
Commune de Clapiers**

L'an deux mille vingt et un, le 9 décembre,
Le Comité de pilotage, dûment convoqué à la salle Polyvalente Georges Dezeuze à Clapiers

Participants

Collège des collectivités territoriales et de leurs groupements

Conseil régional Occitanie-Pyrénées Méditerranée	excusé
Conseil Départemental de l'Hérault	représentée par Madame Jacqueline Markovic
Commune de Castelnau le Lez	représentée par Madame Nathalie Levy
Commune de Clapiers	représentée par Monsieur Gilles Dutau,
Commune des Matelles	non représentée (Pouvoir à Monsieur Armand)
Commune de Montferrier-sur-Lez	représentée par Madame Brigitte Devoisselle
Commune de Montpellier	excusée
Commune de Prades-le-Lez	représentée par Madame Florence Brau
Commune de Saint Clément-de-Rivière	représentée par Monsieur Maurice Regeffe
Montpellier Méditerranée Métropole	représentée par Monsieur René Revol
Communauté de Communes Grand Pic Saint Loup	représentée par M. Jean-Claude Armand
Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable du Pic Saint-Loup	non représenté
Syndicat du Bassin du Lez (SYBLE)	représenté par Madame Florence Brau

Collège des usagers

Maison départementale de l'environnement	non représentée
Chambre d'Agriculture de l'Hérault	non représentée
Commission Locale de l'Eau du SAGE Lez-Mosson-Etangs Palavasiens	représentée par Monsieur Serge Guidez
Régie des Eaux de Montpellier	représentée par Mme Adelaïde Kasolter
Société BRL Exploitation	non représentée
Coopérative d'électricité de Saint-Martin de Londres	non représentée
Fédération de l'Hérault pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique	représentée par Monsieur Jean-Jacques Daumas
AAPPMA Montpellier pêche – Les Chevaliers de la Gaule	représentée par Monsieur Laurent Nison
Fédération départementale de chasseurs de l'Hérault	excusée
Montpellier Métropole canoë-kayak UC	représenté par Madame Marie-Hélène Cocq

Montpellier Canoë-Kayak Eaux vives	représenté par Madame Juliette Brenot
Association « Les Ecologistes de l'Euzières»	représentée par Monsieur Nicolas Juillet
Association « Lez vivant »	représentée par M. Gérard Miclet
Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc Roussillon	excusé
Association « SOS Lez Environnement »	représentée par M. Jean Michel Héлары
Association « Prades-le-Lez Environnement »	représentée par Monsieur André Rouziere
Ensa Montpellier	non représentée
Groupeement Foncier Agricole Saint Sauveur du Pin Vergers de Saint Clément	non représenté
Association Sauvegarde des berges du Lez	non représentée
Fédération des caves coopératives de l'Hérault	non représentée
Comité départemental du tourisme de l'Hérault	excusé
Comités départementaux de sports de pleine nature	non représentés
Comité départemental de canoë-kayak	non représenté
Comité départemental de randonnée pédestre	non représenté

Collège des services et des établissements publics de l'Etat (consultatif)

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)	excusée
Agence régionale de Santé (ARS)	non représentée
Direction départementale des Territoires et de la Mer de l'Hérault (DDTM)	représentée par Monsieur Mathieu Peretti
Direction départementale de la Protection des Populations de l'Hérault (DDPP)	non représentée
Direction départementale de la Cohésion Sociale de l'Hérault (DDCS)	non représentée
Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse	excusée
Office Française de la biodiversité	représentée par Monsieur Emmanuel Ricaudeau

Autres participants :

Monsieur Bertrand Plez - Commune de Prades-le-Lez
Monsieur Vincent Perret – Association « Les amis de la Chapelle de Baillarguet »
Monsieur Olivier de Labrusse – Collectif des associations « Belvédères sur la vallée du Lez »
Monsieur Bastien Louboutin – Office pour les Insectes et leurs Environnement
Monsieur Jason Crebassa – Communauté de commune de la Vallée de l'Hérault – N 2000 « Gorges de l'Hérault »
Madame Emma Lapique - Communauté de Communes Grand Pic Saint Loup
Monsieur Maxime Bellifa – Association « Les Ecologistes de l'Euzières »
Madame Anne Prache – Hélice BTPEI
Monsieur Christophe Bernier - Hélice BTPEI
Monsieur Bernard Debloise - AAPPMA Montpellier pêche – Les Chevaliers de la Gaule
Madame Lisa Lacroix – Zoo du lunaret – Ville de Montpellier
Monsieur David Cinier – Montpellier Méditerranée Métropole
Monsieur Geoffrey Didier – SYBLE/EPTB Lez
Madame Géraldine Vacquier - SYBLE/EPTB Lez
Madame Sandrine Navarre - SYBLE/EPTB Lez
Madame Anne Boursiac - SYBLE/EPTB Lez

Autres invités excusés :

Monsieur Gilles Lorente - Conseil Départemental de l'Hérault
Madame Hélène Sosa - Conseil Départemental de l'Hérault

Ordre du jour

- Désignation de la structure animatrice pour la période 2022/2025
- Élection de la présidence du Comité de Pilotage pour la période 2022/2025
- Élection des deux vice-président(e)s du Comité de Pilotage pour la période 2022/2025
- Validation du compte rendu du Comité de pilotage du 13 juin 2019
- Bilan des animations 2020 et 2021 et perspectives 2022
- Retour sur la mise en œuvre du contrat Natura 2000 pour la restauration et l'aménagement des berges de la source du Lez
- Présentation du projet de restauration d'un habitat naturel rivulaire et limitation de l'impact de la fréquentation sur le cours d'eau / Parc Monplaisir / Commune de Castelnau-le-Lez
- Présentation du projet d'aménagement du gué du Lez / Domaine de Restinclières / Conseil départemental de l'Hérault
- Présentation de l'étude « continuité » sur le seuil de l'aval de la source du Lez / SYBLE.
- Présentation de l'inventaire des populations de Gomphe de graslin (*Gomphus Graslinii*) et de Cordulie splendide (*Macromia splendens*) en vue de qualifier leur état de conservation
- Présentation du suivi du chabot du Lez réalisé en 2020
- Echanges / questions diverses

La séance est ouverte à 14h35 par Monsieur Gilles Dutau, représentant la commune de Clapiers. Il rappelle l'attachement de la commune de Clapiers au Lez et son engagement dans la préservation de son patrimoine et de sa biodiversité.

- **Désignation de la structure animatrice pour la période 2022/2025**

Monsieur Mathieu Peretti de la DDTM 34, préside le vote pour la désignation de la structure animatrice pour les trois prochaines années.

Madame Florence Brau, Maire de Prades-le-Lez, présente la candidature du Syndicat du Bassin du Lez (EPTB Lez) structure qui porte l'animation du site Natura 2000 depuis 2015.

A l'issue du vote le Syndicat du Bassin du Lez (EPTB Lez) est reconduit à l'unanimité des votes pour porter l'animation du site Natura 2000 « Le Lez » pour les trois prochaines années.

- **Élection de la présidence du Comité de Pilotage pour la période 2022/2025**

Monsieur Mathieu Peretti de la DDTM 34, préside l'élection du/de la président(e) pour les trois prochaines années.

Monsieur René Revol présente la candidature de Monsieur Jean-Claude Armand, président sortant représentant la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup.

A l'issue du vote Monsieur Jean-Claude Armand est réélu à l'unanimité des votes pour présider le comité de pilotage du site Natura 2000 « Le Lez » durant les trois prochaines années.

Monsieur Jean-Claude Armand remercie l'ensemble des élus et des membres du comité de pilotage pour leur confiance et leur implication dans la démarche Natura 2000 sur le Lez.

- **Élection des deux vice-président(e)s du Comité de Pilotage pour la période 2022/2025**

Monsieur Jean-Claude ARMAND, Président élu du COPIL, préside conformément au règlement intérieur du COPIL, l'élection des deux vice-président(s) pour les trois prochaines années.

Il suggère que les deux vice-présidences soient assurées par Montpellier Méditerranée Métropole et par le Département de l'Hérault et propose les candidatures de Madame Jacqueline Markovic et de Monsieur René Revol.

A l'issue du vote, Madame Jacqueline Markovic et de Monsieur René Revol sont élus à l'unanimité des votes pour assurer la vice-présidence du comité de pilotage du site Natura 2000 « Le Lez » durant les trois prochaines années.

➤ **Validation du compte rendu du Comité de pilotage du 13 juin 2019**

Monsieur Jean-Claude ARMAND, Président élu du COPIL, présente le procès-verbal de la réunion du COPIL Natura 2000 « Le Lez » du 13 juin 2019.

Ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

➤ **Bilan des animations 2020 et 2021 et perspectives 2022**

M. Vincent SABLAIN, animateur Natura 2000 « Le Lez », présente le bilan de l'animation pour la période 2019/2021.

➤ **Retour sur la mise en œuvre du contrat Natura 2000 pour la restauration et l'aménagement des berges de la source du Lez – Vincent Sablain animateur Natura 2000 « Le Lez » - SYBLE/EPTB Lez**

M. REVOL se félicite du travail réalisé entre la Régie des eaux et le SYBLE. Il précise également que la Régie des eaux est en train de réfléchir sur la mise en œuvre de l'information au public pour la rendre plus ludique afin que la découverte du milieu soit plus vivante.

M. SABLAIN complète que la Régie des eaux, travaille sur la définition d'un projet portant sur l'aménagement et la restauration d'une zone humide sur le Lez en améliorant la signalétique, l'information et la valorisation la source du Lez.

➤ **Présentation du projet de restauration d'un habitat naturel rivulaire et limitation de l'impact de la fréquentation sur le cours d'eau / Parc Monplaisir / Commune de Castelnau-le-Lez - Vincent Sablain animateur Natura 2000 « Le Lez » - SYBLE/EPTB Lez**

Mme LEVY se réjouit de ce projet. Les travaux seront réalisés en mars 2022. La commune est très attentive et attachée à ce projet qui est très important pour le parc Monplaisir et les berges du Lez. Elle remercie également le SYBLE pour ce partenariat.

M. ARMAND demande le plan de financement des travaux.

M. SABLAIN répond que dans le cadre d'un contrat Natura 2000, les travaux sont financés à 80% par le FEADER et l'Etat et les 20% restant sont à la charge de la commune.

M. ARMAND se félicite que les maitres d'ouvrage soient bien aidés pour ces contrats Natura 2000.

M. PERETTI indique que l'Etat est conscient que cette part d'autofinancement peut être bloquante pour la mise en œuvre de contrat Natura 2000 notamment pour des petites collectivités. Ainsi, il a été remonté et demandé que dans la nouvelle programmation PAC qu'il n'y ait pas d'autofinancement afin de favoriser des projets. A ce jour, il n'y a pas eu de retour à ce sujet.

➤ **Présentation du projet d'aménagement du gué du Lez / Domaine de Restinclières / Conseil départemental de l'Hérault - Vincent Sablain animateur Natura 2000 « Le Lez » - SYBLE/EPTB Lez**

M. ARMAND explique que ce projet est attendu depuis très longtemps. Il constitue l'élément le plus concret et le plus visible du futur aménagement de valorisation de l'ensemble du secteur. En effet, le fait de protéger le gué du Lez et d'orienter le public doucement sur un autre système de franchissement va très certainement participer à la prise de conscience de l'intérêt du site.

➤ **Présentation de l'étude « continuité » sur le seuil de l'aval de la source du Lez - Geoffrey Didier – SYBLE/EPTB Lez**

M. ARMAND souligne que l'usage lié à la future passerelle permettra de conserver l'ouvrage tout en le rendant transparent pour la circulation des espèces et notamment du Chabot du Lez.

➤ **Présentation de l'inventaire des populations de Gomphe de graslin (*Gomphus Graslinii*) et de Cordulie splendide (*Macromia splendens*) en vue de qualifier leur état de conservation - Anne Prache – Hélice BTPEI**

Mme BRAU demande s'il est possible de rappeler quel était l'objectif de l'étude et souhaite savoir s'il est prévu une communication des résultats et une valorisation de ce travail sous forme par exemple d'exposition.

Mme PRACHE répond que l'important travail de prospection a permis de mettre en avant la diversité odonatologique du Lez et ajoute que le public rencontré (notamment les enfants et les classes croisées au bord de l'eau) a été très curieux du travail réalisé.

M. SABLAIN répond que dans le cadre du DOCOB, l'objectif est d'améliorer les connaissances sur des espèces cibles qui sont liées à la Directive Habitats. Il existait des connaissances partielles sur les odonates mais pas d'étude sur le Lez et il y avait un déficit de connaissances sur le statut du *Gomphus Graslinii* sur le site. Les résultats de l'étude permettent d'avoir des éléments sur l'état de conservation des espèces pour pouvoir derrière orienter des actions de gestion et de préservation. Pour la partie communication dans l'étude elle-même, il n'y a rien de prévu en première intention mais il existe un volet communication dans l'animation du DOCOB qui permet la réalisation d'actions auprès du grand public. A ce titre la réalisation d'une exposition sur la biodiversité du Lez peut-être envisagée. A ce jour le volet communication reste limité faute de moyens humains et financiers.

M. PLEZ s'interroge sur la forte baisse des effectifs de *Gomphus Graslinii* à partir de la confluence avec le ruisseau des Pendances et souhaite savoir s'il y a des mesures de pollution qui pourraient être faites en amont et en aval. Il précise que si nécessaire la commune de Prades-le-Lez est prête à s'investir pour alerter la population sur des pollutions domestiques et prendre des mesures.

Mme PRACHE répond qu'il a été convenu d'indiquer le ruisseau des Pendances car c'est un élément physique que l'on peut nommer sur une carte mais il s'avère également que ce tronçon est situé juste avant le premier gros seuil. Il est difficile d'établir une corrélation entre la raréfaction de *Gomphus Graslinii* et la possibilité d'une pollution chronique liée à la présence d'un seuil de grande dimension et/ou émanent du ruisseau des Pendances.

Par rapport à la pollution, les mesures sont toujours les bienvenues mais elles risquent d'être différentes selon les périodes de l'année.

M. PLEZ demande à quel moment de l'année ont été faites les prospections.

Mme PRACHE répond qu'une 1^{ère} descente a été faite autour du 25 mai 2021 et après tous les 15 jours jusque mi-juillet.

M. MICLET s'inquiète que lors des prospections, il n'a pas été trouvé de *Macromia splendens* car cela paraît être l'espèce la plus patrimoniale et emblématique même si cela ne veut pas dire qu'elle a disparu. Quand-est-il de l'observation éventuelle d'individus adultes ?

Mme PRACHE répond que les libellules adultes s'éloignent du cours d'eau. *Macromia splendens*, bien qu'ayant une grosse exuvie, reste compliquée à observer (exuvie dans des fissures ou haut perchée dans les arbres). L'absence de données en 2021 ne signifie pas qu'elle ait disparue. Sur le Lez on peut penser qu'il demeure une population existante plus ou moins stable. Il faudra le vérifier à l'avenir en concentrant les prospections sur les zones d'émergence favorables (falaises, bancs de sable des cours d'eau, ...).

M. LOUBOUTIN, entomologiste à l'OPIE, structure porteuse de l'animation du plan national d'actions sur les odonates en France et en Occitanie indique que dans le cadre de ce PNA, il devrait être mis en place un suivi des anisoptères (libellules de grande taille) des grands cours d'eau. Il serait intéressant d'avoir un suivi annuel de différents sites en France et de pouvoir voir quelles sont les tendances afin de sortir des effets annuels. *Macromia* semble être soumise à de fortes fluctuations d'abondance sans pouvoir apporter d'explications. L'absence de données en 2021 sur le Lez (localité type de description

de l'espèce), n'est cependant pas rassurante. *Macromia* est une libellule à fort enjeu patrimonial au niveau national et européen. Cette espèce est présente en Occitanie et en effectifs plus réduits en Espagne et au Portugal. De ce fait la région et à fortiori le Lez porte une forte responsabilité pour sa conservation.

M. LOUBOUTIN, ajoute que dans le cadre de ses prospections sur le Lez, il a observé des émergences très précoces de Gomphes semblables (*Gomphus simillimus*), à partir du mois de mars. Cela pourrait s'expliquer pas la stabilité des températures d'eau sur le Lez liée à la résurgence karstique. La température de l'eau à une forte influence sur la vie larvaire (l'oxygénation également). A ce titre la présence de grands seuils qui concourent à réchauffer l'eau et à réduire son oxygénation a une influence sur la répartition des populations d'odonates.

Mme PRACHE ajoute que dans le cadre de cette étude, il a été observé en début de période de prospection des individus de Gomphes semblables. Les données liées à la phénologie seront indiquées dans la version finale de l'étude.

M. CREBASSA explique qu'un suivi a été également réalisé cette année dans les gorges de l'Hérault sur 3 espèces de libellules et les résultats montrent que la *Macromia splendens* a aussi disparu.

M. RICODEAU précise que lors de suivis piscicoles au niveau de la clinique du Parc, il a été constaté une nette dégradation de la qualité des eaux avec une diminution du peuplement piscicole probablement liée à des déversements importants par temps de pluie avec de la matière organique en suspension qui colmate entièrement les interstices.

➤ **Présentation du suivi du chabot du Lez réalisé en 2020 – Vincent Sablain animateur Natura 2000 « Le Lez » - SYBLE/EPTB Lez**

M. HELARY se demande pourquoi les seuils aujourd'hui impacteraient la population de Chabot du Lez alors que ceux-ci existent depuis des siècles.

M. SABLAIN répond qu'il n'est pas confirmé que l'existence des seuils fasse disparaître l'espèce. Par contre, il s'avère que l'espèce n'utilise qu'une très faible partie de la zone de colonisation potentielle. Ainsi la présence des seuils réduit fortement le territoire habitable par les populations de Chabot du Lez, il en est de même pour les odonates. Il faudrait ainsi travailler sur la restauration de la continuité écologique pour reconquérir des linéaires de rivière afin de rendre les habitats favorables au Chabot mais aussi à de nombreuses autres espèces dont certaines libellules à enjeux. Le travail réalisé avec la relocalisation du débit réservé de la source du Lez a démontré qu'il était possible de restaurer des habitats. La logique est que plus on restaure de linéaire, plus il va y avoir d'habitats potentiels pour le Chabot du Lez ainsi les populations vont s'étoffer avec un brassage génétique meilleur, une capacité de mieux résister aux perturbations et une résilience plus forte. Cette question des seuils ne concerne pas que la vie piscicole mais l'ensemble de la biodiversité.

M. De LABRUSSE rappelle le décret du Conseil d'Etat de 2020 et l'amendement 171 de l'article 19 de la loi Climat et résilience qui visent à éviter des financements qui aboutiraient à des destructions de seuils historiques afin de garder l'équilibre des différents usages et besoins du fleuve avec les besoins réels de continuité écologique mais également la préservation du patrimoine historique et hydraulique des moulins. Ainsi, il doit exister un équilibre à trouver entre les différentes dimensions/usages du fleuve (aspect naturaliste, historique, hydraulique, ...).

M. ARMAND indique que dans l'étude portée par le SYBLE, les solutions qui sont proposées ne sont pas toutes de détruire les seuils. La question des enjeux (hydrauliques, patrimoniaux, naturalistes...) doit être posée pour chaque seuil. En fonction de ces enjeux, on peut soit restaurer les seuils, soit les équiper pour améliorer leur transparence, soit les arraser. Chaque seuil doit être considéré comme un cas particulier. Il n'y a pas de dictat prônant la destruction systématique des seuils. En revanche l'étude a révélé que les seuils ont un réel impact sur l'état de la biodiversité, ainsi la question de leur maintien ou de leur équipement se pose.

M. DIDIER précise que les travaux réalisés sur le Lez entre 2018 et 2021 par la Métropole de Montpellier ont eu pour effet d'équiper 7 ouvrages avec des passes à poissons notamment pour les anguilles sur la partie du Lez aval sans destruction de seuils. L'arasage des seuils envisagé de façon partielle sur le Gasconnet est loin d'être systématique sur le bassin versant.

M. CREBASSA intervient en expliquant qu'avec le réchauffement climatique, les seuils auront de plus en plus d'impact sur certaines espèces piscicoles. Par exemple pour les truites, le seuil va entraîner une retenue avec un échauffement de l'eau qui va impacter négativement le maintien de l'espèce.

Mme MARKOVIC demande si l'écrevisse de Louisiane, espèce invasive, est présente depuis longtemps sur le Lez.

M. RICODEAU répond que l'écrevisse de Louisiane est bien une espèce invasive qui a comme caractéristique d'être très résistante avec un fort pouvoir de colonisation. Elle est présente depuis très longtemps sur le bassin versant. Cette espèce est relativement peu prédatée même si les anguilles, les hérons et la loutre les mangent. Le seul moment où elles peuvent être vulnérables est durant leur mue. Etant une espèce invasive, il est compliqué d'avoir un impact sur les populations sans une pression continue de prédation. La seule chose à faire est de limiter la propagation de la population.

➤ Echanges / questions diverses

M. ARMAND demande un point sur la Loutre.

M. SABLAIN répond que plus on a un habitat et un cours d'eau en bonne santé moins il va y avoir des déséquilibres biologiques et plus les espèces invasives auront du mal à s'installer.

Pour la Loutre, c'est une espèce qui avait quasiment disparue de France et qui n'était pas connue sur le Lez (pas de données historiques) mais depuis 2017, on a des premiers indices de présence de Loutre d'Europe. Une cartographie a été réalisée grâce à des prospections de terrain qui ont permis de relever des épreintes de Loutre. La loutre est un animal territorial qui se déplace beaucoup, qui occupe des grands linéaires de cours d'eau et qui marque son territoire. Cependant, il n'y a pas de données (population établie, nombre d'individus, reproduction, ...), ni d'étude sur cette présence. Il serait intéressant d'approfondir ce sujet pour les années à venir. Il faut savoir que la Loutre est très friande des écrevisses.

Jusqu'à présent il n'y avait pas d'indice visuel de la Loutre mais M. LOUBOUTIN a réussi à capturer une vidéo de la Loutre sur l'amont du Lez grâce à des pièges photos.

M. PERRET intervient pour présenter un livre sur le Lez de l'association « Les amis de la Chapelle de Baillarguet » basé sur un travail scientifique. Dans cet ouvrage, le Lez est raconté sur différentes périodes allant du paléolithique jusqu'à nos jours. Ce territoire est présenté à travers son patrimoine intellectuel (artistes, auteurs, ...), historique, scientifique, religieux, naturaliste.

« Le Lez, histoire et vie d'un fleuve singulier » est disponible à la commande auprès de l'association. Il existe une exposition de présentation de ce livre qui est en cours sur différentes communes.

M. De LABRUSSE ; pour prolonger les propos de Vincent Perret ; indique que l'association « Les Amis de la Chapelle de Baillarguet » a récemment travaillé sur des archives privées du Domaine de la Grange des Pins portant sur le Lez et sa source. Ce travail a été mené en complément de celui porté par la Régie des Eaux de Montpellier visant à restaurer et renaturer la source du Lez. En complément, il semble intéressant de proposer une restauration patrimoniale de tout ce secteur au regard de sa diversité (géologique, botanique, historique, industrielle, piscicole, ...). Le Lez est un fleuve multiusage avec une histoire très longue qui pourrait être valorisée « in situ » par la mise en place d'un sentier de découverte.

Le travail réalisé a été communiqué au SYBLE et à la Régie des Eaux.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Armand lève la séance à 17h00.

Le Président du COPIL Natura 2000 « Le Lez »

